

# Justice sans frontière : Point de contact franco-allemand pour la justice en région frontalière



## Le projet

Le projet pilote innovant « Justice sans frontière » est né d'une initiative commune du Tribunal judiciaire de Strasbourg, du Landgericht Offenburg et du Centre Européen de la Consommation (CEC), porteur du projet.

Le projet se réalise sous forme d'un « point de contact franco-allemand pour la justice » dans les locaux du CEC à Kehl. Il offre un service de consultations juridiques gratuit et bilingue dans tous les domaines de droit pertinent pour la région et une aide concrète pour l'accès au droit et à la justice aux citoyens de la région frontalière.



JUSTIZ OHNE GRENZEN

JUSTICE SANS FRONTIÈRE



## Les objectifs

- ▶ Comblent une lacune dans l'information et l'accès à la justice dans la région frontalière franco-allemande (Bade-Wurtemberg/Rhénanie-Palatinat/Grand Est)
- ▶ Renforcer la coopération franco-allemande judiciaire avec les tribunaux, les professionnels du droit etc.
- ▶ Promouvoir une justice transfrontalière de proximité

## Un point d'accès au droit transfrontalier inédit en Europe

L'important dynamisme économique et la forte mobilité transfrontalière des citoyens dans la région frontalière franco-allemande entraînent une augmentation constante des litiges transfrontaliers, qui ne peuvent pas tous se régler à l'amiable. Les litiges restent irrésolus et les citoyens ne peuvent pas faire valoir leurs droits dans le pays voisin.

En pratique, l'accès transfrontalier des citoyens à la justice est difficile. La barrière linguistique, une méconnaissance du système judiciaire et des procédures de l'autre côté du Rhin, la difficulté de trouver un professionnel du droit bilingue et spécialisé sont les principaux obstacles à l'accès au droit.

## Les actions (principaux résultats)

- ▶ Création d'un point de contact unique et centralisé au sein de l'association CEC à Kehl
- ▶ Informations numériques et bilingues sur l'accès au droit dans le pays voisin
- ▶ Analyse juridique individuelle, filtrage des plaintes et fléchage du justiciable vers le bon interlocuteur :
  - Permanences mensuelles gratuites avec des avocats, notaires et commissaires de justice bilingues
  - Aide et accompagnement individuel pour les procédures européennes simplifiées
  - Coopération avec les autres structures transfrontalières

### Plus d'infos sur le projet :

<https://www.cec-zev.eu/thematiques/justice-sans-frontiere/>

## Partenaires financiers

### ▶ France :

- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- Ministère de la Justice / Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) du Bas-Rhin
- Collectivité Européenne d'Alsace
- Région Grand Est
- Ville et Eurométropole de Strasbourg

### ▶ Allemagne :

- Ministère de la Justice et pour la Migration du Bade-Wurtemberg
- Ministère pour l'Alimentation, des Affaires rurales et de la Protection des consommateurs du Bade-Wurtemberg

## Durée du projet

Trois ans  
(01/02/2023 - 31/12/2025)

## Financement

▶ **Coût total : 880 830 €**

▶ **Part FEDER : 528 498 €**

**Interreg**



Kofinanziert von  
der Europäischen Union  
Cofinancé par  
l'Union Européenne

**Oberrhein | Rhin Supérieur**